GATINEAU

Clôture à mailles de chaîne

DEVIS NORMALISÉ – VILLE DE GATINEAU

TABLEAU DES MODIFICATIONS / RÉVISIONS

CAHIER : Clôture à mailles de chaînes

A – Généralités

Pour faciliter la lecture des modifications ou révisions effectuées dans le présent cahier, par rapport à la version précédente, ces dernières sont indiquées en italiques et accompagnées d'un repère vertical dans la marge. Le soumissionnaire demeure toutefois responsable de prendre connaissance de l'ensemble du cahier.

La date de la version du document est indiquée en pied de page de chacune des pages formant le document.

Les corrections grammaticales ou éditoriales ne sont pas répertoriées comme étant des changements puisque ces corrections n'ont aucune incidence.

B – Description des modifications / révisions

Page	Article	Description des modifications
1	3.0	Précisions apportées

TABLE DES MATIÈRES

1.0 OBJET 1
2.0 DOMAINE D'APPLICATION 1
3.0 CONFORMITÉ AVEC D'AUTRES EXIGENCES 1
4.0 DESSINS D'ATELIER 1
5.0 TRAVAUX 1
5.1 PRÉPARATION DU TERRAIN 1
5.2 BASE DE BÉTON 1
5.3 POSE DE LA CLÔTURE 2
5.4 BARRIÈRE SIMPLE 2
5.4.1 CADRE 2
5.4.2 ACCESSOIRES 2
5.4.3 LOQUET 2
5.5 BARRIÈRE DOUBLE 2
5.5.1 CADRE 2
5.5.2 LOQUET 2
5.5.3 GOND 2
6.0 RETOUCHE 3
7.0 NETTOYAGE ET REMISE EN ÉTAT DES LIEUX 3

1.0 OBJET

Le présent cahier a pour objet de définir les caractéristiques et les clauses techniques générales qui régissent la construction de clôture à mailles de chaîne.

2.0 DOMAINE D'APPLICATION

Le présent cahier des charges s'applique plus précisément à la fourniture, au transport, à la mise en œuvre et à la protection des ouvrages de barrières et clôtures à mailles de chaîne spécifiés aux documents du marché.

3.0 CONFORMITÉ AVEC D'AUTRES EXIGENCES

Le présent cahier des charges est aussi complémentaire aux différents cahiers des charges du devis normalisé de la Ville de Gatineau et plus particulièrement aux documents suivants :

1- avis aux soumissionnaires;
2- instructions aux soumissionnaires;
3- garanties et assurances;
4- clauses administratives;
5- *cahiers techniques;*
6- dessins normalisés;

ainsi qu'aux plus récentes éditions des normes auxquelles le texte se réfère.

Tous ces documents doivent être interprétés comme faisant partie du présent cahier des charges comme s'ils y étaient décrits, le tout selon l'ordre de préséance *indiqué à l'article 2.1 « Les documents » du cahier « Clauses administratives » du présent devis.*

4.0 DESSINS D'ATELIER

Lorsque requis par la Ville, l'Entrepreneur doit fournir des dessins d'atelier montrant les détails des barrières, équipements spéciaux et autres.

5.0 TRAVAUX

5.1 PRÉPARATION DU TERRAIN

L'Entrepreneur doit niveler le terrain le long du tracé de la clôture pour obtenir une surface douce et uniforme entre les poteaux. Il doit prévoir un espace libre d'au moins 30 mm et d'au plus 50 mm entre le bas du grillage et la surface du sol fini.

5.2 BASE DE BÉTON

Dans le cas d'installation dans le roc, l'espace libre entre les poteaux et le roc doit être rempli de coulis de ciment.

Le dessus des bases de béton doit être arrondi pour éviter l'accumulation de l'eau.

La distance maximale entre les poteaux mesurés parallèlement au sol doit être de trois mètres et être partagée uniformément entre eux, à l'intérieur de chaque segment linéaire de clôture.

5.3 POSE DE LA CLÔTURE

Les poteaux d'extrémités, de coins, d'angles et de barrières doivent être posés en premier. Les poteaux intermédiaires doivent être installés au bon espacement entre ces poteaux. À moins d'indication contraire aux documents du marché, les poteaux de barrière, de bout, de coin ou de tension sont des tubes en acier de 89 mm et les poteaux intermédiaires sont des tubes en acier de 60 mm. Pour les terrains de tennis, tous les poteaux sont de 89 mm.

Le béton doit faire prise au moins 24 heures avant de fixer les traverses supérieures et intermédiaires.

La traverse supérieure doit passer dans le chapeau du poteau intermédiaire et être assujettie à chaque poteau terminal à l'aide d'un raccord à emboîtement. Lorsqu'une traverse inférieure est spécifiée aux documents du marché, celle-ci doit passer dans chaque poteau intermédiaire ou terminal à l'aide d'un raccord à emboîtement. Pour les grillages de 1,5 mètre de hauteur et plus, des entretoises doivent être posées à mi-hauteur à toutes les sections avant et après des barrières ou des angles et aux sections de bout de ligne. Le fil tendeur inférieur doit être tendu et attaché à tous les poteaux. Le grillage doit être installé avec les attaches et pièces de quincaillerie nécessaires selon les règles de l'art.

Sauf indication contraire aux documents du marché, le grillage doit être recouvert de vinyle de couleur noire. Le grillage incluant le vinyle doit avoir une jauge totale de 6.

Le grillage doit être fixé aux extrémités au moyen de barres de tension attachées avec des brides à tous les 300 mm centre à centre.

Le grillage doit être fixé à la charpente à l'aide de fils d'attache à des intervalles de 300 mm pour la traverse supérieure et inférieure lorsque requis et à des intervalles de 450 mm centre à centre pour le fil tendeur inférieur. Les fils d'attache doivent être vrillés sur deux torsions au minimum.

Avant de débuter l'installation, l'Entrepreneur doit valider le côté de fixation du grillage auprès des professionnels du marché.

5.4 BARRIÈRE SIMPLE

5.4.1 CADRE

Les cadres de barrières doivent être composés de tuyaux galvanisés à chaud de 42,2 mm de diamètre extérieur avec paroi de 3,56 mm d'épaisseur, soudés à l'électricité. Le grillage doit être identique à celui de la clôture.

Lorsque la largeur de la barrière est de 1,2 m ou plus, une entretoise horizontale composée d'un tuyau galvanisé à chaude de 42,2 mm doit être ajoutée à la mi-hauteur pour solidifier le cadre.

5.4.2 ACCESSOIRES

Les barrières doivent être munies de gonds en fonte malléable ou d'acier galvanisé, de loquets, de butoirs et de toutes autres ferrures nécessaires.

5.4.3 LOQUET

Les loquets doivent être de types à enclenchement automatique pouvant recevoir un cadenas.

5.5 BARRIÈRE DOUBLE

5.5.1 CADRE

Les cadres de barrière double doivent être de même fabrication que les barrières simples avec en plus un appui central, un verrou vertical à utiliser quand la barrière est fermée et une chaîne d'arrêt à utiliser lorsqu'elle est ouverte.

5.5.2 LOQUET

Les loquets de ces barrières doivent convenir à un cadenas qui puisse se manipuler autant de l'intérieur que de l'extérieur.

5.5.3 GOND

Les gonds doivent permettre à la barrière de pivoter de 180 degrés.

6.0 RETOUCHE

Pour les clôtures avec fini en acier galvanisé, l'Entrepreneur doit nettoyer les surfaces endommagées avec une brosse métallique en enlevant les couches de zinc détachées ou fendillées. Il doit appliquer sur les surfaces endommagées deux couches de peinture approuvée à pigment de zinc.

Pour les clôtures avec un fini de couleur (peinture sur acier), il doit nettoyer les surfaces endommagées et appliquer deux couches de peinture approuvée et appropriée à la surface à retoucher.

Les retouches sur les surfaces recouvertes de vinyle ne sont pas autorisées et les pièces endommagées doivent être remplacées en entier.

7.0 NETTOYAGE ET REMISE EN ÉTAT DES LIEUX

L'Entrepreneur doit nettoyer et niveler les surfaces de terre remuées au cours des travaux. Il doit transporter hors chantier dans un site approuvé les surplus de matériaux et remplacer le gazon endommagé par du gazon en plaques selon les exigences du cahier « Ensemencement et gazonnement » du présent devis.